# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

("Yorbeau" ou la "Société")

# Rapport de gestion pour la période terminée le 31 mars 2013

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 10 mai 2013 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu'avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l'« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

#### Général

Au cours de la période terminée le 31 mars 2013, le personnel technique de Yorbeau a compilé et interprété les résultats du programme de forage 2012, en vertu duquel 14 366 mètres ont été forés sur la zone Lac Gamble de la propriété Rouyn. La Société a l'intention d'incorporer ces résultats à une nouvelle estimation des ressources conforme au Règlement 43-101 qui comprendra les zones Lac Gamble et Cinderella de la propriété Rouyn. La Société a également l'intention d'effectuer un programme de forage intensif en 2013. Certaines conventions de confidentialité ont été signées par la Société et des discussions sont en cours relativement à l'obtention du financement requis pour effectuer le programme.

#### Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, la Société a réalisé une perte de 296 647 \$ comparativement à une perte de 233 957 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 ont totalisé 10 \$. Les dépenses pour la période se sont élevées à 296 657 \$ comparativement à 317 578 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2012. Les charges administratives pour la période ont diminué de 13 223 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une réduction du coût des relations avec les investisseurs et des frais légaux et de consultation. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, la Société a encouru un total de 153 009 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 579 514 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité a été dépensée sur la propriété Rouyn.

# Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Trimestre terminé le	Revenu	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$

Trimestre terminé le	Revenu	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué
30 septembre 2012	53 382 \$	(257,588) \$	(0,01) \$
30 juin 2012	60 229 \$	(283 292) \$	(0,01) \$
31 mars 2012	83 621 \$	(233 957) \$	(0,01) \$
31 décembre 2011	5 \$	(210 295) \$	(0,01) \$
30 septembre 2011	1 207 \$	(274 753) \$	(0,01) \$
30 juin 2011	2 563 \$	(291 508) \$	(0,01) \$

# <u>Liquidité</u>

La Société a financé ses activités presqu'exclusivement par la vente de ses actions. Dans le futur, la Société pourrait également envisager d'autres alternatives pour se financer, tel que du financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances.

Au 31 mars 2013, l'encaisse et les dépôts à terme de la Société totalisaient 85 457 \$ comparativement à 60 538 \$ au 31 décembre 2012. Le fonds de roulement au 31 mars 2013 était de (591 417) \$ comparativement à (255 673) \$ au 31 décembre 2012. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Société relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn.

# Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

# Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

#### i) IFRS 9 - Instruments financiers

S'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

# ii) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1er janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

#### Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de la période terminée le 31 mars 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

## Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminant le 31 mars 2013 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

# Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fournit des services juridiques à la Société d'un montant de 72 205 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 15 000 \$ et une somme de 12 500 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

En janvier et février 2013, un administrateur de la Société a octroyé à la Société des prêts totalisant 250 000 \$. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande. Au cours de la période, l'intérêt de 3 918 \$ a été imputé aux charges administratives. Au 31 mars 2013, la somme du prêt de 250 000 \$ est due et les charges à payer comprennent 3 918 \$ d'intérêts. En avril 2013, cet administrateur a octroyé un prêt additionnel de 15 000 \$, selon les mêmes modalités que celles des prêts précédents.

En mai 2013, un autre administrateur de la Société a octroyé un prêt de 100 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt au taux de 10 % par année et est remboursable le 30 juin 2013.

#### Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 174 385 206 étaient émises et en cours au 10 mai 2013. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 333 334 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,28 \$ l'action.

## Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.